

Les couples mixtes et l'éducation en milieu francophone minoritaire de l'Ouest canadien

Jules Rocque

Volume 27, Number 1, 2015

La minorité francophone dans sa communauté : recherche et retombées pratiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1031243ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1031243ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Presses universitaires de Saint-Boniface (PUSB)

ISSN

0843-9559 (print)

1916-7792 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rocque, J. (2015). Les couples mixtes et l'éducation en milieu francophone minoritaire de l'Ouest canadien. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 27(1), 105–147. <https://doi.org/10.7202/1031243ar>

Article abstract

The present article deals with the results of a study of mixed couples and education within the context of Western Canada's minority Francophone culture. There were three collections of data: 1) a survey and meetings with school principals; 2) interviews with mixed-couple parents whose children attend a French-language school; and 3) an analysis of the web-sites of French-language school boards. Our intention was to inform ourselves about the level of satisfaction of parents and principals as well as about the challenges within the school system. We discovered that the successes have been numerous with regard to: the acceptance of French-language education, the quality of teaching, the sense of affiliation and the pride in learning the French language and culture. Among the challenges to be noted are those reported by the participants with regard to communication between home and school (exclusively in French), the limited participation of non-French speaking parents in the life of the school and a limited feeling of belonging to the community. Web-sites increasingly have more information in English for mixed couples. We conclude with several recommendations intended to improve the relationship between home and school.

Les couples mixtes et l'éducation en milieu francophone minoritaire de l'Ouest canadien *

Jules ROCQUE
Université de Saint-Boniface

RÉSUMÉ

L'article porte sur les résultats d'une étude des couples mixtes et l'éducation en milieu francophone minoritaire de l'Ouest canadien. Il y a eu trois cueillettes de données: 1) un sondage et des rencontres avec des directeurs d'école; 2) des entretiens avec des parents de couples mixtes, dont les enfants fréquentent l'école de langue française; et 3) une analyse des sites Internet des conseils scolaires de langue française. Nous voulions connaître le niveau de satisfaction des parents et des directeurs ainsi que les défis du système d'éducation. Nous constatons que les réussites sont nombreuses: l'accueil, la qualité de l'enseignement, le sens d'appartenance et la fierté d'apprendre la langue et la culture françaises. Parmi les défis à relever, les acteurs parlent de la communication école-foyer (uniquement en français), d'une participation limitée des parents ne parlant pas le français à la vie scolaire et peu de sens d'appartenance à la communauté. Les sites Internet ont de plus en plus de renseignements en anglais destinés aux couples mixtes. Nous terminons en formulant quelques recommandations en vue d'améliorer ce partenariat école-foyer.

ABSTRACT

The present article deals with the results of a study of mixed couples and education within the context of Western Canada's minority Francophone culture. There were three collections of data: 1) a survey and meetings with school principals; 2) interviews with mixed-couple parents whose children attend a French-language school;

* Dans ce texte, un «couple mixte» (interlinguistique / interculturel), aussi appelé «couple exogame» dans la recherche, désigne un parent parlant français et l'autre, une autre langue, la plupart du temps l'anglais.

and 3) an analysis of the web-sites of French-language school boards. Our intention was to inform ourselves about the level of satisfaction of parents and principals as well as about the challenges within the school system. We discovered that the successes have been numerous with regard to: the acceptance of French-language education, the quality of teaching, the sense of affiliation and the pride in learning the French language and culture. Among the challenges to be noted are those reported by the participants with regard to communication between home and school (exclusively in French), the limited participation of non-French speaking parents in the life of the school and a limited feeling of belonging to the community. Web-sites increasingly have more information in English for mixed couples. We conclude with several recommendations intended to improve the relationship between home and school.

La *Charte canadienne des droits et libertés*, adoptée en 1982, a garanti aux Canadiens le droit à l'instruction dans la langue de la minorité (article 23). C'est grâce aux efforts infatigables des parents, qui ont mené d'importantes luttes juridiques dès 1990 jusqu'à la Cour suprême du Canada, que nous comptons aujourd'hui plus de 600 établissements scolaires dispersés sur l'ensemble du territoire canadien; ces établissements assurent à plus de 150 000 élèves une éducation en français. La Fédération nationale des conseils scolaires francophones est l'organisme qui représente les intérêts des vingt-huit conseils scolaires de langue française en contexte minoritaire au pays et voit au développement et à la vitalité de ce grand réseau d'écoles.

Les études ont démontré depuis longtemps qu'assurer le maintien et contribuer à l'épanouissement d'une communauté de langue française en contexte minoritaire exigent une étroite collaboration entre la famille, l'école et la communauté.

La réussite en éducation en français langue première est mieux assurée dans une dynamique qui favorise la complémentarité et la cohérence entre les contextes de vie de l'élève et les rôles que jouent les partenaires – la famille, l'école, la communauté et la société – dans l'éducation de l'enfant (Alberta Learning, 2000, p. 21).

De plus, le nombre de personnes qui parlent la langue, le soutien et le contrôle des services et des institutions de la

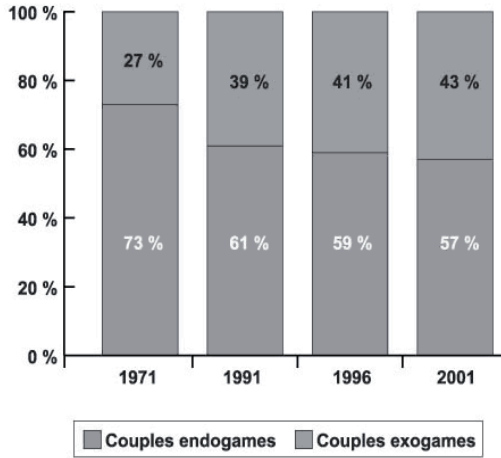
minorité dans lesquelles les membres du groupe peuvent utiliser la langue (dont l'école), le statut linguistique du français par rapport à l'anglais et l'attitude du groupe majoritaire vis-à-vis du français, entre autres, aident à déterminer le niveau de la vitalité ethnolinguistique d'une communauté. Plusieurs facteurs assurent la transmission intergénérationnelle de la langue, diminuant ainsi les effets néfastes de l'assimilation (Bernard, 1997; Breton, 1964; Cazabon, 1997; Giles, Bourhis et Taylor, 1977; Lambert, 1975; Landry et Allard, 1985; 1997; Martel, 2001; Stebbins, 2001).

Dans cet article, nous nous intéressons aux couples mixtes, dont les enfants fréquentent les écoles de langue française de l'Ouest canadien, aux services des conseils scolaires francophones qui leur sont disponibles, au niveau de satisfaction de ces parents et des directeurs d'école¹, aux défis encore à relever et aux réussites. Les données présentées dans cet article proviennent de la quatrième partie d'un projet de recherche interdisciplinaire sur les identités francophones de l'Ouest canadien². En plus des sondages et rencontres avec des directeurs d'école et des parents de couples mixtes, une cueillette de données et une analyse de contenu des sites Internet des conseils scolaires francophones de l'Ouest canadien ont également eu lieu³. Ces données nous aideront à mieux évaluer les besoins de cette clientèle tout en nous penchant sur les aspects à considérer pour soutenir le partenariat école-foyer.

Le profil des couples qui choisissent d'envoyer leurs enfants à l'école de langue française en contexte minoritaire connaît, depuis de nombreuses années, une transformation importante. Traditionnellement, les enfants francophones avaient deux parents de langue française, et le français était la langue d'usage au foyer (Behiels, 2004; Landry, 2003; Martel, 2001). Aujourd'hui, le couple mixte de l'Ouest représente la norme, et l'anglais est devenu la langue parlée le plus souvent à la maison (Corbeil, Grenier et Lafrenière, 2007; Cormier, 2011; Gérin-Lajoie, 2004, 2011; Landry, Allard et Deveau, 2010; Rocque, 2009; Rocque et Taylor, 2011).

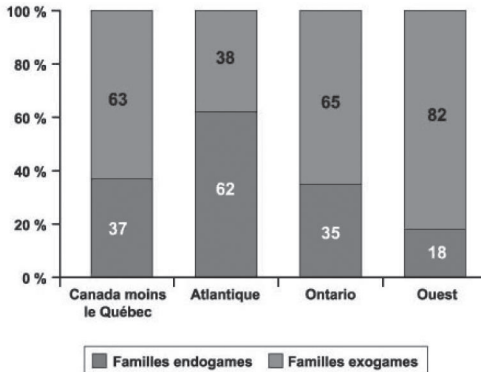
La figure 1 illustre le pourcentage de couples endogames (deux membres francophones) et exogames (un seul membre francophone) en milieu minoritaire au Canada de 1971 à 2001. Sur cette période, nous observons une augmentation du

FIGURE 1
Les couples endogames/exogames au Canada – milieu francophone minoritaire



Source: Canada (2003, p. 20)

FIGURE 2
Les enfants des foyers francophones endogames/exogames (%)



Source: Canada (2003, p. 20)

pourcentage de couples exogames allant de 27 % en 1971 à 43 % en 2001. La figure 2 donne le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans des foyers francophones (endogames et exogames) selon les grandes régions où se trouvent des communautés francophones en contexte minoritaire. Plus nous allons vers l'Ouest, plus le pourcentage de couples mixtes est important (82 %). Les études confirment que cette tendance à l'interlinguistique se poursuit partout au Canada (Landry, Allard et Deveau, 2010).

Même s'il y a de plus en plus de couples mixtes et de moins en moins d'enfants parlant français à leur arrivée à l'école de langue française, l'exogamie n'offre pas seulement un risque. Dans un rapport pour le compte de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), Landry parle du «potentiel caché de l'exogamie». Il nous rappelle que

[...] lorsque le membre francophone du couple [mixte] parle le français à son enfant (même si le parent anglophone ou allophone communique avec lui dans une autre langue) et que le couple l'inscrit à l'école française, l'enfant tend à être semblable aux enfants dont les deux parents sont francophones sur les plans de la compétence en français et de l'identité francophone (Landry, 2003, p. 11).

Selon Landry, «la francité familioscolaire [la place qu'occupe le français tant dans la famille qu'à l'école] est possible en situation d'exogamie, mais les parents doivent être doués d'une sensibilité très spéciale» (Landry, 2010, p. 44).

Étant donné une clientèle mixte en croissance, comment les écoles de langue française peuvent-elles faciliter le rôle des parents mixtes en ce qui concerne la francisation et l'identité francophone de leurs enfants et les appuyer (Rocque, 2009)? Voilà la question qui se trouve au cœur de la présente étude.

Cet article comprend quatre grands volets: 1) l'exposition d'éléments théoriques jugés essentiels à la compréhension du maintien d'une langue en milieu minoritaire; 2) le contexte et la méthodologie de l'étude; 3) la présentation des résultats et 4) les principaux constats et les retombées communautaires possibles.

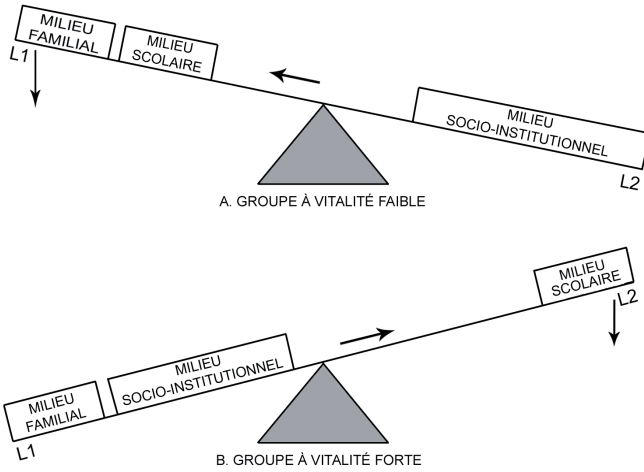
ÉLÉMENTS THÉORIQUES

Landry et Allard (1987, 1990, 1997) ont proposé le modèle des balanciers compensateurs (figure 3) et le concept de la francité familioscolaire afin d'expliquer comment une personne acquiert une langue seconde (p. ex.: l'anglais pour un francophone en milieu minoritaire) tout en maintenant sa langue première (p. ex.: le français). Ce phénomène est connu comme le bilinguisme additif (Lambert, 1975). Il faut deux conditions pour contribuer au bilinguisme additif chez des francophones en contexte minoritaire: un usage fréquent et régulier du français à la maison et une éducation en langue française, et ce, de la petite enfance jusqu'à la fin du secondaire. C'est ce que les auteurs appellent une forte francité familioscolaire. La figure 3 (partie A) démontre l'importance du poids de la langue seconde (L2 = l'anglais) dans le milieu socio-institutionnel⁴ par rapport à la fragilité de la langue première (L1 = français) au foyer et à l'école en milieu francophone minoritaire (vitalité faible). Pour compenser la dominance de l'anglais en milieu francophone minoritaire et développer un bilinguisme additif, la famille et l'école doivent favoriser l'usage du français – francité familioscolaire (flèche descendante) – et contrebalancer la force de la langue dominante. Le bilinguisme additif compte également sur l'usage régulier du français en milieu socioinstitutionnel (flèche montante).

La figure 3 (partie B) illustre la réalité des anglophones du Canada qui connaissent une forte vitalité ethnolinguistique. Leur langue première, l'anglais, est présente dans deux milieux (dans leur famille et dans les institutions de la société⁵). Pour atteindre un bilinguisme additif, ils doivent fréquenter un milieu scolaire qui leur offre une scolarisation en français (p. ex.: un programme d'immersion française). De nombreuses études soutiennent la réussite de ce type de programme partout au pays (Genesee, 1998; Swain et Lapkin, 1991).

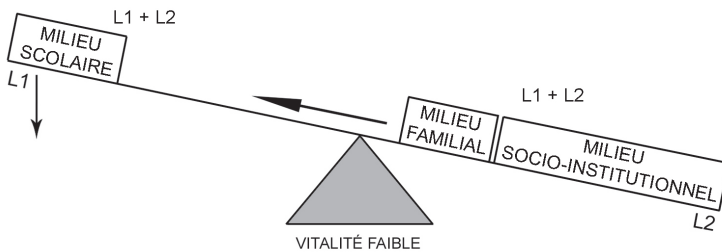
La figure 4 illustre la transformation du modèle de Landry et Allard (1990) à la lumière de l'expérience des couples mixtes, du profil linguistique des enfants et de la dynamique langagière dans ces foyers à la suite d'une étude menée sur le terrain en Alberta (Rocque, 2006a). Tout comme dans le modèle de Landry et Allard, la langue anglaise reste dominante dans la société (milieu socio-institutionnel), mais elle devient aussi

FIGURE 3
Modèles des balanciers compensateurs: groupe à vitalité faible et forte



Source: Alberta Learning (2001, p. 26)

FIGURE 4
Adaptation du modèle du balancier compensateur: groupe à vitalité faible (exogamie)



Source: Rocque (2006a, p. 237)

la principale langue d'usage au foyer. Il y a maintenant deux langues (L1 et L2) qui évoluent au foyer, faisant en sorte que cette même réalité se déplace à l'école. Par conséquent, l'école se trouve de plus en plus isolée, ayant à elle seule la lourde tâche de soutenir et de développer la langue minoritaire auprès d'une clientèle qui utilise davantage l'anglais comme langue première.

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Comme il a été mentionné plus haut, cette étude s'insère dans un projet de recherche interdisciplinaire sur les identités francophones de l'Ouest canadien. Nous nous intéressons au phénomène de l'exogamie dans le cadre de la gestion scolaire francophone minoritaire dans l'Ouest canadien. La cueillette des données s'est étalée sur trois ans (2007-2010), à laquelle deux cueillettes documentaires se sont ajoutées en 2012 et 2014. La première cueillette, qui comprenait un questionnaire auprès des directeurs des écoles francophones de l'Ouest canadien, s'est tenue à l'hiver 2007-2008. Les questions tournaient autour des services qu'offre l'école, des réussites et des défis de l'éducation et des parents de couples mixtes. Il y a eu un taux de participation de 43 %. À l'automne 2009 et à l'hiver 2010, des rencontres de validation⁶ ont eu lieu avec ces mêmes directeurs. Le taux de participation a connu une amélioration (64 %). Les parents de couples mixtes de quatre villes de l'Ouest, Vancouver, Edmonton, Calgary et Saskatoon, ont participé à des rencontres. Trente-deux parents de couples mixtes se sont présentés et ont répondu aux questions portant sur les succès, les défis et les souhaits (ou recommandations) vis-à-vis leurs expériences d'avoir des enfants à l'école de langue française.

La dernière partie de l'étude comprenait une analyse documentaire des sites Internet des huit conseils scolaires de langue française dans l'Ouest canadien. En portant les lunettes de parents de couples mixtes ne parlant pas le français, nous avons étudié chaque site à la recherche de renseignements divers, disponibles en anglais. Le tableau 1 donne le sommaire méthodologique de la cueillette de données.

Nous reconnaissons certaines limites de l'étude en raison du nombre restreint de participants, et ce, particulièrement chez les parents de couples mixtes (n = 32). Nos résultats ne prétendent

donc pas être représentatifs de l'ensemble des parents de couples mixtes dont les enfants fréquentent une école de langue française en contexte minoritaire dans l'Ouest canadien. Les résultats qui seront présentés dans cet article ne peuvent donc pas être généralisés. En ce qui concerne les directeurs d'école, cependant, il y a une plus grande représentativité, car le taux de participation de 43 % (46/108) au sondage est passé à 64 % (69/108) lors des rencontres de validation des données. Ainsi, la représentativité de ce groupe s'est donc améliorée.

TABLEAU 1*

Échantillon et méthodologie – directeurs d'école, parents et sites Internet

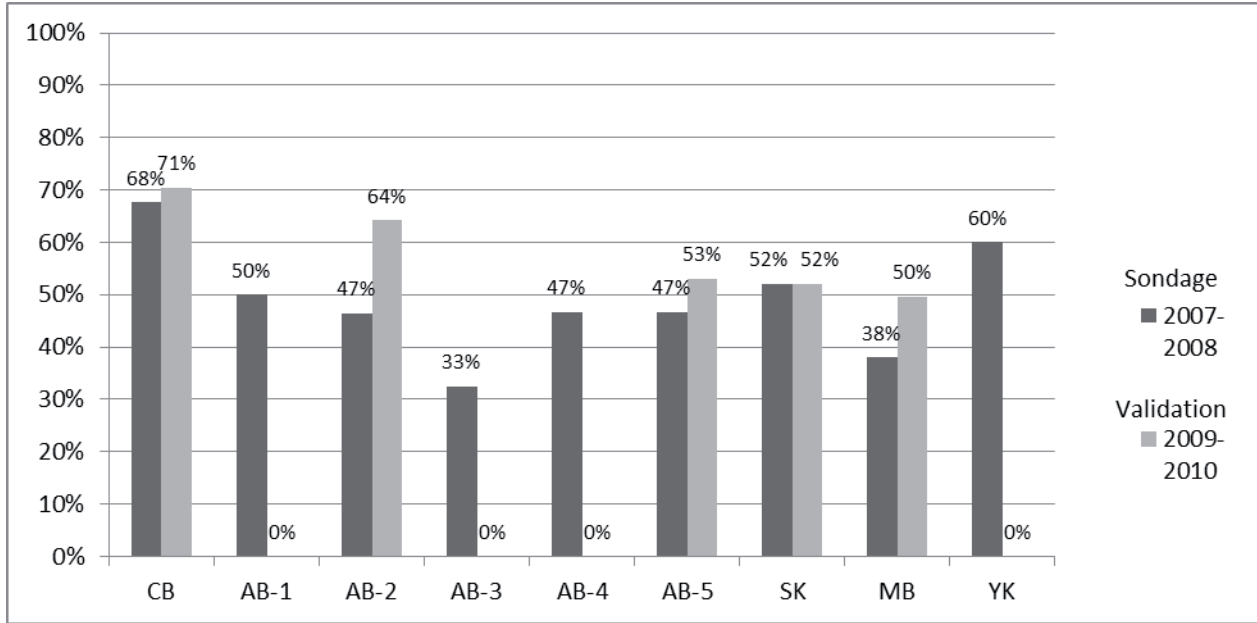
Échantillon	Temps de cueillette	Participation / nombre	Méthode
Directeurs d'école de l'Ouest et du Yukon	Hiver 2007-2008	46/108 (43 %)	Questionnaire
Directeurs d'école de l'Ouest et du Yukon	Automne 2009 et hiver 2010	69/108 (64 %)	Rencontres de validation
Parents (couples mixtes) de l'Ouest	Automne 2008 et printemps 2009	32 parents	Rencontres et discussion de groupe
Sites Internet des conseils scolaires	Printemps 2008, 2010 et 2012 et automne 2014	8/8 (100 %)	Analyse documentaire

* Pour en connaître davantage sur l'étude, consultez Rocque (2008, 2011a, 2011b).

RÉSULTATS – PRÉSENTATION ET DISCUSSION

Nous présentons d'abord les résultats des directeurs d'école (sondage et validation), ensuite les résultats des rencontres avec les parents et, pour terminer, la présentation de l'analyse documentaire des sites Internet.

FIGURE 5
Les couples mixtes par conseil scolaire francophone



(Source: Rocque (2011b, p. 22))

1. Sondage et validation – directeurs d'école

D'abord, les directeurs d'école confirment que le nombre de couples mixtes par école est à la hausse: «Le pourcentage augmente chaque année» (directeur en SK). Cette tendance rejoint les données d'autres études sur la même thématique affirmant que les foyers francophones de l'Ouest canadien sont majoritairement composés d'un couple mixte (Allard, 2014; Landry, 2010; Cormier, 2011; Gérin-Lajoie, 2011). D'ailleurs, trois conseils scolaires ont répondu à notre invitation de mettre à jour ces données à l'automne 2014. La Division scolaire franco-manitobaine a un taux de couples mixtes allant de 33 à 95 %, selon les écoles, donnant ainsi une moyenne de 58 %. Le Conseil scolaire Centre-Est de l'Alberta a un taux moyen de 48 % tandis que le Conseil scolaire francophone du Sud de l'Alberta a un taux moyen de 56 %. La figure 5 donne le pourcentage des couples mixtes pour chaque conseil scolaire francophone de l'Ouest au moment du sondage (2007-2008) et de l'exercice de validation (2009-2010).

Les directeurs d'école font appel à une variété de pratiques pour répondre aux besoins des parents de couples mixtes tant en français qu'en anglais. D'ailleurs, soulignons que, même si le français demeure la langue de fonctionnement des conseils scolaires de langue française, il est possible de faire appel à d'autres langues, de façon exceptionnelle, pour mieux répondre aux besoins particuliers des parents, tel qu'entériné dans la loi au Manitoba:

Langue d'administration

21.32(1) L'administration et le fonctionnement de la division scolaire de langue française se déroulent en français.

Exception

21.32(2) Lorsque les circonstances le justifient, le fonctionnement de la division scolaire de langue française peut se dérouler dans une autre langue que le français⁷.

Les pratiques en vigueur pour l'ensemble des régions sondées, confirmées par l'exercice de validation auprès des directeurs d'école, sont présentées, en ordre de fréquence, au tableau 2.

Même si ces pratiques varient d'un conseil scolaire à l'autre, les services et les ressources en anglais pour les couples

mixtes semblent faire partie intégrale de la vie de l'école dans les quatre provinces de l'Ouest comme en témoignent ces directeurs:

Les informations aux parents sont autant en français qu'en anglais pour la plupart, à l'exception du bulletin scolaire et des règlements à l'école (Code de vie) (Colombie-Britannique).

Le mot de bienvenue, l'accueil, la lettre circulaire du mois et les rencontres parents-enseignants seulement sont bilingues. Pas de bulletins, pas de lettres venant des classes, pas d'anglais sur le site Internet (Alberta).

Il y a beaucoup de communication en anglais avec les parents, car nous avons beaucoup de parents qui sont seulement anglophones (Saskatchewan).

Nos rencontres avec parents sur des sujets précis (p. ex.: graduation [*sic*], voyage, etc.) sont entièrement bilingues. Nos communications sont bilingues à l'exception des bulletins (français seulement). Le restant de nos pratiques est en français (Manitoba).

TABLEAU 2
Pratiques en anglais dans les écoles de l'Ouest

Pratiques	Nombre d'écoles (n = 46)
Le mot de bienvenue lors des rassemblements publics à l'école	21 (45 %)
La diffusion de publicités de recrutement et d'annonces d'activités scolaires	15 (32 %)
Certaines correspondances destinées aux couples mixtes	15 (32 %)
Le sommaire des lettres de nouvelles	14 (30 %)
L'information sur le site Internet de l'école	5 (10 %)

À l'ère de la technologie, Internet reste un moyen privilégié de communication entre les parents et les écoles (Karsenti et Collin, 2013). Au moment de la validation, nous constatons que cette pratique était très limitée tout en se situant à des pôles opposés, tel que confirmé par les deux seuls directeurs d'école qui en ont fait mention: «Grande utilisation du site Internet et des lettres de nouvelles bilingues» (CB) et «Je n'ai pas d'information sur le site Internet en anglais» (AB). Précisons que la place de

l'anglais sur les sites Internet des conseils scolaires francophones de l'Ouest a fait l'objet d'analyse en 2008, 2010, 2012 et 2014. Les résultats seront présentés un peu plus loin.

Au moment de la validation des données en 2009-2010, une moyenne de 92 % des directeurs d'école affirmait que les pratiques dans leur école vis-à-vis les couples mixtes reflétaient «fidèlement» ou «plus ou moins fidèlement» les politiques en vigueur dans leur conseil scolaire. Il semble donc y avoir une reconnaissance de l'importance de tisser des liens avec les parents de couples mixtes, car ils ont besoin de ces véritables alliés pour soutenir la mission de l'éducation de langue française dans un contexte minoritaire. D'ailleurs, comme cela a été précisé plus haut, les résultats d'autres études ont confirmé que les enfants francophones de couples mixtes qui vivent un haut niveau de francité familioscolaire atteignent un bilinguisme additif (Landry et Allard, 1997). Les deux parents du couple doivent donc être sensibilisés à l'importance de leur rôle de soutien, et les conseils scolaires doivent leur offrir ces renseignements, entre autres, en anglais, s'ils veulent que les parents contribuent à la réussite de leur enfant et au soutien du mandat de l'école.

2. Rencontres – parents

Le tableau 3 présente les dix principaux défis que les parents ont identifiés, par ordre d'importance. Les difficultés d'intégration et le manque d'occasions de participer à la vie scolaire sont les premières préoccupations des parents (19/32 ou 59 %):

I cannot fully participate in the French [Parent Teacher Association] meetings and my spouse's involvement is limited by his work demands. We miss out on voting opportunities that occur at the French [Parent Teacher Association] meeting (parent – Vancouver).

Les devoirs (en français) demeurent le deuxième défi (14/32 ou 44 %):

I have some challenges with respect to assisting with the schoolwork, as I've no ability with the language. As well, there have been times I have struggled to understand school staff, and have been hampered in providing input into conversation with staff, due to my lack of ability in the French language (parent – Saskatoon).

La qualité de l'enseignement et du programme (p. ex.: la difficulté à embaucher des enseignants bilingues spécialisés dans certaines matières), le manque de ressources (humaines et matérielles) et de services particuliers pour répondre aux besoins des couples mixtes et de leurs enfants se situent au troisième rang (11/32 ou 34 %). Au quatrième rang, il y a la question de la communication école-maison pour 10/32 parents (31 %) et, dans le même ordre d'idées, au cinquième rang, 8/32 (25 %), on souligne le manque d'habiletés langagières: «Understanding all communication between home and school, for example, e-mails, newsletters, phone calls, etc. in French are challenges that I face» (parent – Calgary). Le tableau 3 présente aussi cinq défis additionnels exprimés lors des consultations auprès des couples mixtes.

TABLEAU 3
Défis de l'éducation de langue française –
réponses des parents

	Défis	n = 32	%
1	La difficulté d'intégration et le manque de participation dans la vie scolaire	19	59
2	Les devoirs en langue française	14	44
3	La qualité de l'enseignement et le manque de ressources et de services (humaines et matérielles)	11	34
4	La communication école-maison (principalement en français)	10	31
5	Le manque d'habiletés des parents à s'exprimer en français	8	25
6	L'influence de la langue majoritaire sur le français (tant à l'école qu'à la maison)	7	22
7	Le transport (p. ex.: long trajet)	6	19
8	Le manque d'activités parascolaires pour les élèves	5	16
9	L'attitude du personnel et des parents francophones à l'égard du parent ne parlant pas français	4	12
10	Les nombreuses attentes et responsabilités additionnelles envers le parent francophone du couple mixte	4	12

Le tableau 4 présente les dix principales réussites que les parents ont identifiées lors des consultations. Elles sont également présentées en ordre de fréquence, avec le pourcentage sur l'ensemble des réponses reçues.

TABLEAU 4
Réussites de l'éducation de langue française –
réponses des parents

	Réussites	n = 32	%
1	La fierté d'acquérir une deuxième langue	12	37
2	L'appréciation et la fierté pour la langue et la culture françaises	12	37
3	Les liens créés entre les familles à l'école	12	37
4	La réussite académique et langagière	11	34
5	Les occasions de collaboration et de bénévolat à l'école	10	31
6	L'accueil du personnel et le climat à l'école	8	25
7	La qualité de l'enseignement, des services et des ressources	8	25
8	Le sens de communauté et d'appartenance	7	22
9	Les occasions pour les élèves	6	19
10	L'ouverture d'esprit chez le personnel	4	12

Les deux premières se rejoignent; elles font référence à la langue française, c'est-à-dire l'acquisition d'une deuxième langue et l'appréciation et la fierté pour la langue et la culture – 12/32 ou 37 %: «As a non-French speaking parent, I am proud to see my children succeed in a new language» (parent – Vancouver). Les liens créés entre les familles à l'intérieur du système scolaire (12/32 ou 37 %) demeurent aussi à égalité avec les deux premières réussites pour les parents. Au quatrième rang, nous retrouvons la réussite académique et langagière (11/32 ou 34 %).

I've no doubt that our children's bi-lingual experience will enhance his adaptability outside of school. The quality of his education in the French system is also an advantage that he will enjoy past his time here (parent – Saskatoon).

D'ailleurs, la neuvième réussite rejoint cette quatrième réussite: les occasions pour les élèves (6/32 ou 19 %). Au cinquième rang

se situent les occasions de collaboration et de bénévolat (10/32 ou 31 %), également relevé au premier rang des défis soulignés plus haut lors des mêmes consultations (19/32 ou 59 %). L'accueil du personnel et le climat à l'école occupent le sixième rang (8/32 ou 25 %): «I feel welcomed at the school when I come» (parent – Edmonton), *ex æquo* avec la qualité de l'enseignement, des services et des ressources (8/32 ou 25 %). Notons que cette réussite figure également au troisième rang des défis (11/32 ou 34 %). Il serait possible d'intégrer la huitième réussite (sens de communauté et d'appartenance – 7/32 ou 22 %) à la sixième.

TABLEAU 5
Défis de l'éducation de langue française – parents et directeurs d'école

Parents	Parents et directeurs	Directeurs
<ul style="list-style-type: none"> - Transport - Manque d'activités parascolaires - Responsabilités accrues du parent francophone - Conflits/ difficultés de communication en famille - Attitudes des parents francophones et du personnel (moins accueillants/ tolérants) - Difficultés d'intégration des élèves parlant peu ou pas le français - Qualité de l'enseignement de l'anglais - Difficultés d'acquisition et d'apprentissage de la langue 	<ul style="list-style-type: none"> - Devoirs - Communication école/ foyer - Manque d'habiletés en français (parents) - Participation des parents - Construction identitaire - Influence de la langue majoritaire - Manque de services 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le niveau de francité familioscolaire - Trouver l'équilibre entre les besoins de tous (la francisation) et devenir une école d'immersion - Respect, appui et sens d'appartenance - Attitudes des parents non francophones et des élèves - Valoriser, comprendre et appuyer le mandat de l'école (parents)

Source: Rocque (2011b, p. 26)

Ayant présenté les défis et les réussites de l'éducation de langue française en contexte minoritaire selon la perspective des parents, on peut maintenant faire une comparaison avec l'expérience et l'opinion des directeurs d'école.

Malgré une grande diversité parmi les défis (tableau 5), nous constatons que certains thèmes se rejoignent chez les deux groupes: les devoirs, la communication, les compétences langagières limitées ou carrément absentes en français chez les parents, la participation à la vie scolaire de leurs enfants, et le défi de construire une identité francophone pour leur enfant.

TABLEAU 6

Réussites de l'éducation de langue française – parents et directeurs d'école

Parents	Parents et directeurs	Directeurs
<ul style="list-style-type: none"> - Occasions de se développer/ former - Liens entre familles - Adaptation des élèves - Interaction avec d'autres familles / francophones - Appréciation de la langue et de la culture - Ouverture d'esprit - Transport 	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil - Réussite scolaire - Qualité d'enseignement et de services - Sens d'appartenance et de communauté - Opportunités d'avenir - Participation des parents à la vie scolaire - Fierté – langue/ culture - Communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Outils, guides, trousse, etc. - Formation des parents et du personnel - Réussite des élèves (apprendre le français) - Augmentation des inscriptions - Membres du personnel bilingues - accueil des parents - Parents convaincus des avantages d'une éducation en français

Source: Rocque (2011b, p. 28)

Malgré une grande variété parmi les réussites (tableau 6), nous constatons que les deux groupes reconnaissent plusieurs réussites: l'accueil des couples mixtes et de leurs enfants, la réussite scolaire, la qualité de l'enseignement et des services, le sens d'appartenance et les occasions d'avenir pour les enfants/ élèves. S'y ajoutent la participation des parents à la vie scolaire de leurs enfants, la fierté d'acquérir une langue et une culture

ainsi que la communication entre l'école et le foyer. Ce dernier thème demeure aussi un défi commun, car la langue française crée parfois des embûches dans l'efficacité des communications entre l'école et un membre du couple mixte.

Le tableau 7 présente les douze principales recommandations des parents quant aux besoins des couples mixtes qui participent à l'éducation de leurs enfants. Les deux principales, toutes les deux à 56 % (18/32), consistent à revoir les pratiques et les politiques de communication uniquement en français entre l'école et le foyer, et à permettre une plus grande participation des parents de couples mixtes à la vie scolaire.

TABLEAU 7
Recommandations des parents – éducation de langue française

	Recommandations	n = 32	%
1	Revoir pratiques/politiques de communication école-maison (uniquement en français)	18	56
2	Permettre une plus grande participation/contribution des parents dans la vie scolaire	18	56
3	Offrir des cours de langue française aux parents	13	41
4	Prévoir plus d'activités et de réunions bilingues (français/anglais)	8	25
5	S'assurer d'embaucher du personnel bilingue (français/anglais)	7	22
6	Avoir des bulletins et des rencontres parents-enseignants bilingues (français/anglais)	6	19
7	Mettre sur pied des clubs de devoirs/programme de tutorat pour les élèves	6	19
8	Améliorer les relations parents/élèves/personnel	5	16
9	Faire preuve d'ouverture envers la diversité (culturelle et langagière)	4	13
10	Voir à l'augmentation et à l'amélioration des ressources et des services	3	9
11	Solliciter plus de collaboration entre les conseils scolaires et les écoles	3	9
12	Améliorer le transport scolaire (meilleure proximité école-maison)	3	9

Les témoignages des parents apportent un certain éclairage sur ces deux recommandations:

Afin d'aider le parent qui n'est pas francophone, il serait vraiment souhaitable que les communications écrites provenant de l'école que [nom de l'enfant] ramène à la maison soient en français et en anglais. Cela permettrait aux parents anglophones de savoir ce qu'il se passe à l'école et d'être plus engagés avec l'école (parent – Calgary).

More inclusive for English-speaking parents during parent Teacher Interviews and participation in Planning Committees – ways of having input for all parents (parent – Saskatoon).

Maybe school could have a list of volunteer positions that English parents could help with (parent – Vancouver).

Special announcements, letters, should be available in French and English, especially for single parents. Sometimes, I can't understand all of the message (parent – Edmonton).

Les exemples sont variés, mais les situations où l'anglais devrait être présent demeurent essentiellement assez précises et non généralisées, faisant preuve d'une certaine compréhension du mandat et des politiques langagières des conseils scolaires.

Les quatre recommandations suivantes soulignent un thème commun, c'est-à-dire la place de l'anglais dans l'école de langue française en contexte minoritaire: offrir des cours de français aux parents (13/32 ou 41 %); prévoir plus d'activités et de réunions bilingues (français/anglais) (8/32 ou 25 %); s'assurer d'embaucher du personnel bilingue (7/32 ou 22 %); avoir des bulletins et des rencontres parents-enseignants bilingues (français/anglais) (6/32 ou 19 %).

Les autres recommandations touchent une variété de thèmes, dont la mise sur pied de clubs de devoirs ou de programmes d'appui aux élèves, l'amélioration des relations parents/élèves/personnel, une plus grande ouverture envers la diversité...

Ayant cédé la parole aux parents et aux directeurs d'école par rapport au phénomène des couples mixtes dans les écoles de langue française en contexte minoritaire dans l'Ouest canadien, arrêtons-nous maintenant sur la place de l'anglais sur les sites Internet des conseils scolaires de langue française concernés⁸.

3. Les sites Internet: outils de communication privilégiés

Le site Internet d'un conseil scolaire peut influencer la décision des parents par rapport au choix d'école pour leurs enfants (Tubin et Klein, 2007). Parfois, les parents dont les enfants fréquentent déjà une école de langue française désirent tout simplement obtenir des renseignements additionnels ou trouver des réponses à leurs questions. Le site Internet peut leur servir de lieu privilégié pour trouver les réponses adéquates. Le parent qui ne parle pas le français peut soutenir le français dans son foyer en démontrant un esprit d'ouverture face à la langue minoritaire et en appuyant la mission et le mandat de l'école. Pour venir en aide à ce parent, par contre, offrir un minimum de renseignements en anglais sur le site Internet du conseil scolaire s'avère essentiel.

La présence de l'anglais sur les sites Internet des conseils scolaires de langue française de l'Ouest canadien a évolué au fil des ans. Dans notre étude, nous cherchions du contenu en anglais destinés aux parents ne parlant pas français. Nous voulions voir si les sites accueillaient ces parents, leur permettaient de mieux connaître le conseil scolaire et les renseignaient sur les services offerts. Pour ce faire, onze éléments précis ont été identifiés comme étant des informations essentielles et souhaitées sur les sites (tableau 8) (Rocque, 2011b). Précisons qu'en 2012 et 2014, un douzième élément (historique du conseil scolaire) a été ajouté à la suite de son apparition sur deux sites de conseils scolaires en 2012.

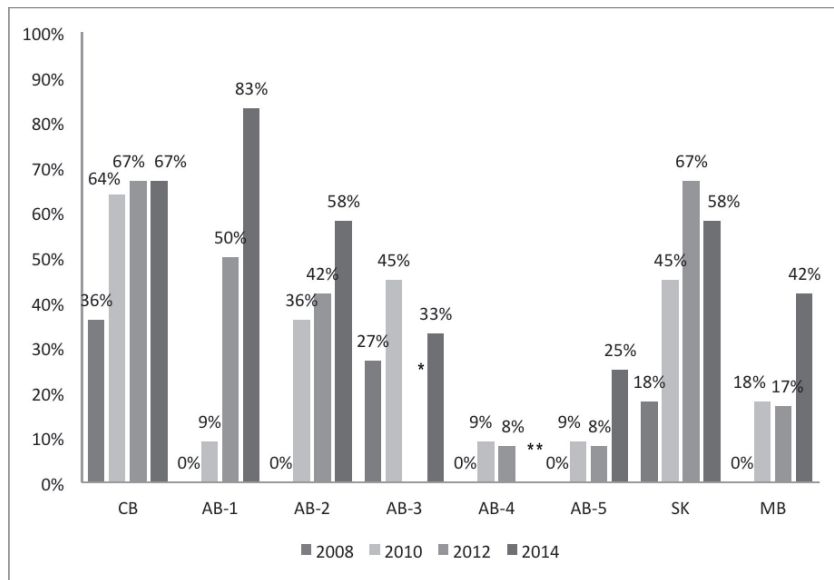
La figure 6 illustre la progression de chaque conseil scolaire au cours des quatre années où les données ont été recueillies. À titre d'exemple, le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CB) avait du contenu en anglais à 36 % en 2008, 64 % en 2010 et 67 % en 2012 et en 2014. Le Conseil scolaire du Nord-Ouest de l'Alberta (AB-1) avait 0 % en 2008, 9 % en 2010, 50 % en 2012 et 83 % en 2014.

– 2008

Au moment de la première collecte virtuelle à l'hiver 2008, cinq des huit sites (62 %), AB-1, AB-2, AB-4, AB-5 et MB, ne donnaient aucun renseignement en anglais. Des trois autres conseils (CB, AB-3 et SK), les informations se limitaient essentiellement à un lien d'accueil «English»,

FIGURE 6

Présence de contenu en anglais sur les sites Internet des conseils scolaires francophones



* En 2012, le site Internet du conseil scolaire Centre-Est (AB-3) était en construction au moment de la collecte.

** En 2013, les deux conseils scolaires du Sud (AB-4 et AB-5) ont fusionné, créant ainsi un seul conseil (AB-4+5).

à des communiqués ou à d'autres rapports variés et à quelques renseignements sur les couples «Exogamous Couples». De plus, le conseil scolaire Centre-Est (AB-3) avait un formulaire d'inscription des élèves en anglais. La politique linguistique était disponible sur trois sites (38 %) (AB-2, AB-3 et MB), mais uniquement en français. Aucun des huit sites des conseils scolaires n'offrait de l'information sur la politique de transport des élèves, la mission et la vision, les critères d'admission, le rôle du parent de langue anglaise dans l'éducation de son enfant en contexte minoritaire, les coordonnées d'une personne-ressource prête à répondre aux questions, ni un outil de traduction.

– 2010

Lors de la deuxième collecte au printemps 2010, tous les huit conseils scolaires affichaient un contenu anglais sur leur site Internet. Cela dit, le nombre d'éléments affichés sur chaque site variait passablement d'un conseil à l'autre. En AB-1, AB-4 et AB-5, il y avait le minimum d'éléments (1/11; 9 %) tandis que la CB en avait le maximum (7/11; 64 %). Deux autres conseils, AB-3 et SK en avaient 5/11 (45 %) chacun, tandis que l'AB-2 et le MB se situaient à 4/11 éléments (36 %) et 2/11 (18 %) respectivement.

Même si l'anglais était présent sur tous les sites Internet des conseils scolaires francophones en 2010, il y avait encore beaucoup de variété dans le contenu. Le lien d'accueil «English» ou «Welcome», destiné à la clientèle des couples mixtes, paraissait chez quatre des huit conseils scolaires (50 %). Un cinquième (AB-1) avait un lien qui était «Under Construction» et, par conséquent, n'offrait aucune information aux parents. Le mot d'accueil souhaitant la bienvenue aux personnes ne parlant pas français ne figurait qu'en un seul des huit sites (12 %), soit celui de la Colombie-Britannique (CB).

Il importe de souligner quelques changements de 2008 à 2010, notamment une augmentation de l'information en anglais sur ces quatre thèmes (éléments ou critères d'analyse):

- la vision et la mission de l'éducation de FL1, de 0 % à 38 %;
- les critères d'admission et formulaires d'inscription, de 13 % à 50 %;
- les communiqués et rapports, de 25 % à 100 %;
- l'information sur les couples mixtes, de 25 % à 50 %; et
- la politique du transport, de 0 % à 25 %.

Quatre éléments demeuraient toujours absents des sites en 2010: de l'information sur le rôle du parent, le nom d'une personne-ressource au conseil scolaire, l'accès à un outil électronique de traduction du français à l'anglais et la politique linguistique du conseil scolaire.

– 2012

En 2012, nous pouvons affirmer que, dans l'ensemble, la présence d'information en anglais sur les sites Internet⁹ est demeurée semblable à celle de 2010. Le lien d'accueil, tout en demeurant le même, c'est-à-dire présent sur le site de quatre conseils, a été remplacé par un nouveau bouton «En construction. Our English site is currently under construction. Thank you for your patience» à la Division scolaire franco-manitobaine (MB). Un mot d'accueil a été relevé dans trois sites (43 %) à la place d'un seul en 2010 (13 %). Des précisions sur le rôle du parent d'un couple mixte dans l'éducation en contexte francophone minoritaire et le désir d'appuyer le couple en offrant un numéro de téléphone et un courriel générique ont fait leur apparition pour la première fois sur deux sites (AB-2 et SK). Un nouvel élément «Historique de l'éducation FL1» a aussi été ajouté à la grille d'analyse à la suite de l'affichage de ces informations (en anglais) sur deux des sites (CB et SK).

– 2014

En 2014, il y a eu un bond dans le nombre d'éléments analysés sur les sites Internet par rapport à 2010. Puisque c'est la plus récente collecte de données des sites Internet des conseils scolaires de langue française en contexte minoritaire, nous nous arrêterons sur

TABLEAU 8
Éléments en anglais affichés sur les sites Internet des conseils scolaires de l'Ouest (2014)

Éléments (12) / conseils scolaires	CB	AB-1	AB-2	AB-3	AB-4+5*	SK	MB	Total (nb et %) des conseils qui affichent ce contenu	
Lien page d'accueil	1	1	1	0	1	1	1	6/7	86 %
Mot d'accueil	1	1	0	0	0	0	0	2/7	29 %
Vision et mission	1	1	0	1	0	1	0	4/7	57 %
Admission – critères et formulaires	1	1	1	0	1	1	0	5/7	71 %
Communiqués et rapports	1	1	1	1	1	1	1	7/7	100 %
Info sur les couples mixtes	1	1	0	0	0	1	1	5/7	71 %
Rôle du parent - éd. FL1	0	1	1	0	0	1	0	3/7	43 %
Personne-ressource et coordonnées	0	1	1	0	0	0	1	3/7	43 %
Outil de traduction	0	0	0	1	0	0	0	1/7	14 %
Politique linguistique	0	0	0	0	0	0	1	1/7	14 %
Politique du transport	1	1	1	0	0	1	0	4/7	57 %
Historique (ajouté en 2012)	1	1	1	1	0	0	0	4/7	57 %
Total (nb et %) de critères / conseil	8/12 67 %	10/12 83 %	7/12 58 %	4/12 33 %	3/12 25 %	7/12 58 %	5/12 42 %		

* AB-4 et AB-5 ont fusionné en août 2013, créant ainsi un seul conseil francophone du Sud de l'Alberta (AB-4+5).

l'ensemble des critères évalués dans cette partie de l'article (tableau 8).

Six des sept¹⁰ sites Internet (86 %) ont maintenant un lien «Welcome» ou «English» visible et fonctionnel sur leur page d'accueil. En cliquant sur ces liens, nous avons accès à différentes sources d'information en anglais: les critères d'admission et un formulaire d'inscription, le transport en autobus scolaire, un calendrier, le plan stratégique et le budget, l'histoire de l'éducation en langue française, la carte des écoles, etc.

Quatre des sept sites (57 %) présentent ou font mention de la vision et de la mission de l'éducation de langue française en contexte minoritaire. Cinq des sept conseils scolaires (71 %) expliquent les critères d'admission, précisant qui est admissible à l'école de langue française. De ces sept sites, par contre, deux (AB-4+5 et SK) précisent que leur formulaire d'inscription n'est disponible qu'en français: «Please take note that all documents below are available in French only for the time being» (AB-4+5)

La présence de communiqués et de rapports sur des thèmes variés (Board Highlights, FAQs, Annual Budget, etc.) est évidente dans tous les conseils scolaires, sans exception. Quatre sites Internet (57 %) offrent de l'information sur l'exogamie et l'éducation de langue française. Un cinquième (AB-2) l'offre uniquement en français.

Le rôle des parents du couple mixte en tant que partenaires privilégiés de l'éducation de langue française en contexte minoritaire est expliqué sur trois des sept sites (43 %). Cependant, pour deux des trois conseils (AB-1 et AB-2), il faut creuser profondément en cliquant sur au moins quatre hyperliens pour trouver ces renseignements.

En ce qui concerne le nom et les coordonnées d'une personne responsable du dossier des couples mixtes au conseil scolaire, et qui serait disponible pour répondre aux questions, accueillir les parents et les accompagner, seulement trois des sept conseils (43 %) affichent ces informations (AB-1, AB-2 et MB). Même là, nous ne trouvons aucun nom de personne-ressource. Il faut se

contenter de renseignements génériques: un numéro de téléphone, une adresse postale et un courriel impersonnel (p. ex: conseil@csno.ab.ca).

La présence d'un outil de traduction en ligne (p. ex: Google Translate) avec des consignes sur son utilisation ne figure que sur un seul site (AB-3). Il faut dire, cependant, qu'il n'y a là aucune directive en anglais expliquant comment utiliser le lien et que l'outil traduit automatiquement l'ensemble du site dans plus de quatre-vingts langues. Même si «Google Translate» a la capacité de traduire les renseignements mentionnés, il faut être prudent, car parfois la traduction est boiteuse. À titre d'exemple, le nom d'un conseiller scolaire, Guy Généreux, est traduit par «Generous Guy» lorsque nous utilisons l'outil de traduction vers l'anglais.

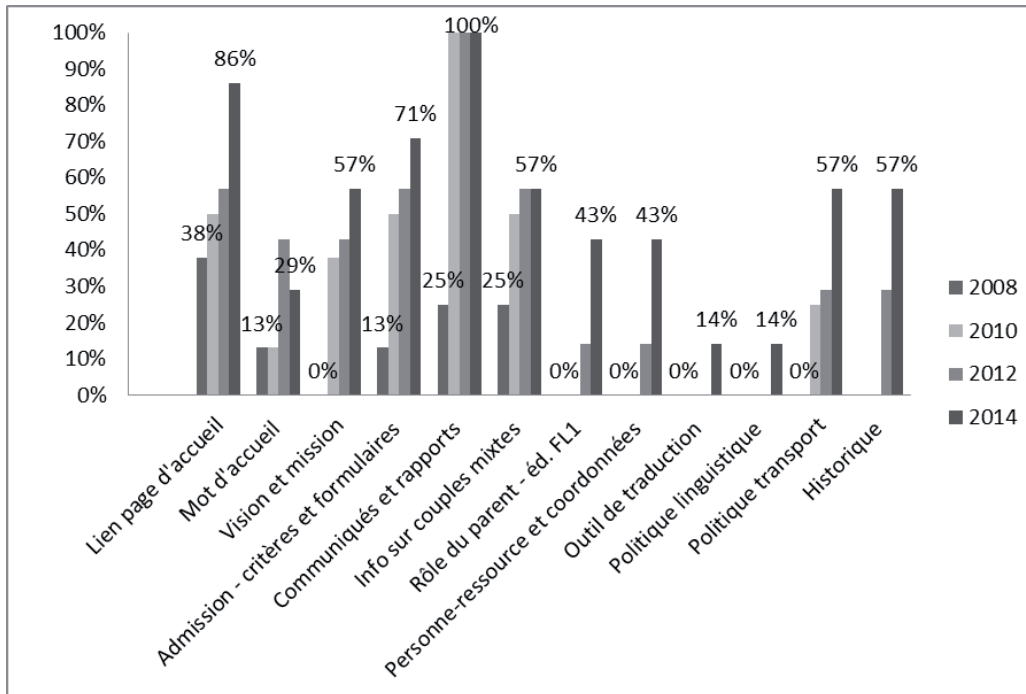
La politique linguistique des conseils scolaires est affichée en français sur quatre sites. Seule la Division scolaire franco-manitobaine (MB) offre de l'information sur la politique linguistique en anglais. La deuxième politique faisant l'objet d'analyse dans cette étude est celle des services de transport des élèves en autobus scolaire. En 2014, nous y trouvons divers renseignements (p. ex.: les routes d'autobus, les heures et zones d'arrêts désignées par école, etc.) en anglais sur quatre des sept sites (57%). Deux autres conseils (AB-3 et MB: 29%), par contre, ont des renseignements uniquement en français. AB-4+5 n'a aucun renseignement sur le sujet.

Le sommaire en anglais de l'historique de l'éducation de langue française en contexte minoritaire a été relevé sur quatre des sept conseils (57%). Toutefois, il faut préciser que, sur deux sites (AB-1 et AB-2), il a fallu fouiller sous plusieurs couches d'hyperliens pour le trouver.

La figure 7 et le tableau 9 présentent de façon sommaire l'ensemble des critères repérés sur les sites Internet des conseils scolaires de langue française de l'Ouest canadien aux quatre périodes de cueillette (2008, 2010, 2012 et 2014). Pour ne pas encombrer le graphique, nous avons choisi de présenter en étiquette le pourcentage de chaque élément repéré sur les sites pour la première (2008) et la dernière année (2014) seulement. Nous voyons les changements de pourcentage d'une année

FIGURE 7

Éléments repérés (contenu en anglais) sur les sites Internet des conseils scolaires francophones



à l'autre grâce à l'histogramme (figure 7). Notons la place importante qu'occupe le lien «Welcome/English» à la page d'accueil des sites Internet, qui est passée de 38 % des sites en 2008 à 86 % en 2014. La vision et la mission de l'éducation de langue française en contexte minoritaire a aussi fait du progrès constant au cours des années, allant de 0 % (2008) à 57 % (2014). Les critères et les formulaires d'admission disponibles en anglais ont aussi fait un bond, passant de 13 % (2008) à 71 % (2014). Les communiqués et rapports variés disponibles en anglais sont à 100 % depuis la deuxième cueillette en 2010, après avoir été à 25 % en 2008. Nous voyons aussi une amélioration au niveau du critère de «personne-ressource et coordonnées», passant de 0 % en 2008 à 43 % en 2014, de «politique de transport» (2008) et information «historique» (2010), tous les deux allant de 0 % à 57 % (2014).

TABLEAU 9

Éléments repérés (contenu en anglais) sur les sites Internet des conseils scolaires francophones (%)

Éléments	2008	2010	2012	2014
Lien - page d'accueil	38	50	57	86
Mot d'accueil	13	13	43	29
Vision et mission du conseil	0	38	43	57
Admission - critères et formulaires	13	50	57	71
Communiqués et rapports	25	100	100	100
Info sur couples mixtes	25	50	57	57
Rôle du parent - éd. FL1	0	0	14	43
Personne-ressource et coordonnées	0	0	14	43
Outil de traduction	0	0	0	14
Politique linguistique	0	0	0	14
Politique transport	0	25	29	57
Historique (ajouté en 2012)	s/o	s/o	29	57

Ayant présenté l'ensemble des données recueillies dans le cadre de l'étude auprès des directeurs d'école, des parents et sur les sites Internet des conseils scolaires de langue française en contexte minoritaire, nous sommes maintenant en mesure de passer aux principaux constats de l'étude, en portant une

attention particulière aux retombées possibles sur le plan communautaire.

PRINCIPAUX CONSTATS DE L'ÉTUDE ET RETOMBÉES COMMUNAUTAIRES

L'intention de l'auteur en poursuivant cette étude était d'apporter un éclairage sur un phénomène toujours présent dans les communautés scolaires de langue française en contexte minoritaire – les couples mixtes (l'exogamie) – et les défis rencontrés par ces parents et les directeurs des écoles de langue française en milieu minoritaire afin d'améliorer leur accompagnement des élèves dans leur réussite scolaire et identitaire. La question de la diversité de la clientèle enrichie par l'immigration vient ajouter un autre niveau de complexité à toute la problématique à l'étude. Il ne s'agit donc pas d'écarter un groupe ou un thème de recherche au détriment d'un autre, mais plutôt d'apprendre de ce que tous les acteurs du terrain nous disent, d'interpréter les données recueillies et de mieux desservir l'ensemble de la population admissible à l'école de langue française. Les membres du personnel et les décideurs politiques doivent aussi être mieux outillés dans la gestion de ces dossiers complexes.

Rappelons-nous que, dans l'Ouest canadien, sur une période de 30 ans (1971-2001), nous avons observé une augmentation de plus de 50 % des couples mixtes (interlinguistiques/interculturels), transformant ainsi la structure familiale, la dynamique langagière des foyers francophones et le visage des écoles. Pour soutenir le mandat de l'école de langue française qui accueille dorénavant cette nouvelle clientèle, le système doit s'adapter. La recherche nous rappelle que tous les parents, notamment les parents ne parlant pas français, peuvent être des alliés de l'école, et de son mandat de soutenir et de contribuer à l'épanouissement de la communauté de langue minoritaire (Bourgeois, 2011; Gérin-Lajoie, 2011; Landry, 2010; Rocque, 2006a). Le système scolaire doit donc contribuer à sensibiliser ces parents dans leur langue, sans jamais compromettre le mandat ni la mission de l'école de langue française. C'est précisément ce que nous aborderons dans cette dernière tranche de l'article, c'est-à-dire, le «comment faire»? Afin d'en faciliter la lecture, nous proposons une approche «Question et Réponse», pour résumer les résultats de l'étude et présenter quelques constats

de l'auteur. Nous offrirons par la suite des recommandations générales qui apporteront, nous le souhaitons, un éclairage particulier sur les enjeux relatifs au thème étudié.

– **Q/R 1: Comment rehausser la place du français dans un foyer où la langue d'usage habituelle est l'anglais?**

Les études nous ont démontré que chez les couples francophones en contexte minoritaire, peu importe leur structure familiale (endogame ou exogame), l'anglais occupe une plus grande place et, dans certains cas, est devenu la langue principale du foyer (Allard, 2014; Landry 2003; Cormier, 2011; Rocque 2006a). Par conséquent, les parents qui choisissent d'envoyer leur enfant à une école de langue française en contexte minoritaire doivent mieux connaître leur rôle s'ils espèrent soutenir la langue française. En expliquant la mission de l'école, en partageant l'histoire des communautés françaises et de l'éducation en contexte minoritaire et en offrant une gamme de services et d'outils en anglais à la clientèle mixte, le système scolaire réussira à mieux les intégrer dans la vie de l'école. Les parents auront une meilleure compréhension de l'école, de son mandat et de l'importance qu'ils doivent accorder au français dans la vie de leur enfant à l'extérieur des heures de classe. La communauté doit aussi offrir des ressources en français pour les jeunes parents qui désirent introduire la langue française à leurs enfants dès un bas âge (p. ex.: centres de la petite enfance, garderie, etc.) (Landry, 2010).

– **Q/R 2: Comment assurer une plus grande participation des parents dans la vie scolaire de leurs enfants même si les parents ne parlent pas français ou très peu?**

Les parents qui se sentent accueillis, compris et appuyés par les membres du personnel de l'école et par le système scolaire (politiques et pratiques) seront plus portés à vouloir se présenter à l'école (rencontres formelles, rassemblements culturels, bénévolat en classe, accompagnement pendant une sortie, etc.), s'intéresseront davantage à la vie scolaire de leur enfant et peut-être même auront le goût d'apprendre un peu de français. L'élaboration d'une politique pour guider

les directeurs, les membres du personnel et les parents dans ce dossier pourrait aussi faciliter la gestion de cette réalité (Rocque, 2006b).

– **Q/R 3: Comment le système scolaire de langue française peut-il mieux répondre aux besoins de la clientèle de couples mixtes sans toutefois compromettre son mandat à multiples volets?**

L'éducation de langue française en contexte minoritaire a un mandat complexe et, dans l'exécution de celui-ci, elle affronte l'anglais comme force herculéenne. Elle doit assurer «une expérience d'apprentissage scolaire dans le cadre de la langue, de la culture et de la communauté francophones, selon les dispositions de l'article 23 de la Charte» (Alberta Learning, 2001, p. 11); «contribuer à remédier à l'érosion linguistique et culturelle subie par les élèves et par la communauté évoluant en milieu anglo-dominant» (Alberta Learning, 2001, p. 11); et offrir une éducation «dispensée dans un riche environnement linguistique et culturel qui permet à l'élève de s'intégrer à la culture française et à la communauté francophone – à l'échelle locale, canadienne et mondiale» (Alberta Learning, 2001, p. 11).

Les conseils scolaires de langue française de l'Ouest reconnaissent ces dimensions de leur mandat et les rendent explicites, comme en témoignent ces extraits de leurs sites Internet:

L'école francophone valorise le sentiment d'appartenance à la communauté francophone et transmet ses valeurs culturelles tout en suscitant chez l'élève le désir de développer sa propre identité canadienne (Conseil scolaire Centre-Nord, Alberta).

To help the student, from the youngest age, to develop a culture of learning, healthy living habits, and a spirit of contributing to the society of today and of the future (Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique).

La Division scolaire franco-manitobaine est reconnue pour: la réussite scolaire, identitaire et communautaire de ses apprenantes et de ses apprenants; sa capacité à outiller ses apprenantes et ses apprenants aux compétences du 21^e siècle; sa contribution à l'épanouissement des communautés francophones du Manitoba (Division scolaire franco-manitobaine).

Les parents ne parlant pas français ont intérêt à s'appropriier ces éléments de la mission et du mandat de l'école de langue française. Les membres du personnel et les élèves en seront les principaux bénéficiaires. Il y a différentes façons de le faire, sans compromettre sa raison d'être.

– **Q/R 4. Pourquoi les membres du personnel et les élus des conseils scolaires de langue française en contexte minoritaire dans l'Ouest canadien devraient-ils se préoccuper de l'accueil, des services et des outils mis à la disposition des parents de couples mixtes dont les enfants fréquentent ou souhaiteraient fréquenter leurs écoles?**

Plus le système scolaire accueille une plus importante clientèle, plus cette dernière contribuera à «libérer le potentiel caché» qu'elle représente, car les parents sont de véritables alliés et partenaires privilégiés. D'ailleurs, comme l'a déjà souligné Landry (2003) dans une étude réalisée pour la Commission nationale des parents francophones, l'éducation représente la pierre angulaire du développement communautaire en contexte minoritaire, et tous les parents doivent y participer:

Il importe d'insister ici sur l'importance d'une participation maximale de la population francophone [peu importe la structure familiale] aux établissements d'enseignement de langue française. Sans elle, les communautés francophones et acadiennes risquent de perdre, en plus d'une partie appréciable de la base de leur croissance démographique, une participation effective à la plus riche source de développement du capital humain en français (Landry, 2003, p. 5).

Dans son étude, Landry (2003) présente les données démographiques de la clientèle admissible à l'école de langue française en contexte minoritaire à partir des données du recensement du Canada de 2001. Nous y voyons le nombre d'enfants d'ayants droit de 5 à 17 ans selon les différentes structures familiales: deux parents francophones, un seul parent francophone et monoparental, francophone. Afin d'établir une comparaison, nous avons choisi d'y intégrer le nombre d'élèves inscrits aux conseils scolaires de l'Ouest en

2004-2005, la première année où ces données étaient disponibles à la Fédération nationale des conseils scolaires et en 2013-2014, l'année des plus récentes données. Nous reconnaissons que la comparaison sera un peu boiteuse, car les chiffres ne proviennent pas des mêmes années. Cela dit, nous croyons qu'elle peut tout de même être éclairante et qu'elle mérite donc d'être présentée (tableau 10).

Quand nous comparons le nombre d'enfants d'ayants droit au nombre d'élèves inscrits dans les conseils scolaires francophones de l'Ouest, nous voyons qu'il existe un écart important. Il y a beaucoup plus d'enfants d'ayants droit d'âge scolaire, toutes structures familiales confondues, que d'élèves inscrits dans les écoles. À titre d'exemple, en 2001, l'Alberta comptait 20 625 enfants d'ayants droit de 5 à 17 ans dont 3 679 (18 %) fréquentaient les écoles des conseils scolaires de langue française en 2004-2005 et 6 096 (29 %) en 2013-2014. Même s'il fallait apporter des précisions dans les pourcentages en raison des différentes années de comparaison, des nouvelles inscriptions à la maternelle et du départ des élèves diplômés après la 12^e année, le point à retenir est simple: il existe un groupe imposant d'enfants admissibles, issus de parents ayants droit, qui pourraient fréquenter les écoles de langue française, mais qui ne le font pas. La bonne nouvelle pour chaque conseil scolaire est que les inscriptions sur une période de 10 ans (2004 à 2014) sont toutes à la hausse. L'écart demeure tout de même non négligeable entre les inscriptions et le potentiel caché.

Nous savons qu'il est impossible de recruter tous les élèves issus de couples mixtes, mais nous sommes convaincus que plus ces parents comprennent le mandat de l'école de langue française et apprécient leur rôle dans les efforts de maintenir la place du français dans la vie familiale, plus la communauté francophone en général en bénéficiera. Ne perdons pas de vue le rôle du personnel et des élus des conseils scolaires non plus. Il faut également orienter nos efforts vers leur accompagnement pour qu'ils comprennent la réalité, les défis et les besoins des couples mixtes et de leurs

TABLEAU 10
Enfants d'ayants droit francophones, structure familiale (2001)
et inscriptions dans les conseils scolaires francophones (2004-2005 et 2013-2014)

Conseils scolaires francophones de l'Ouest	Nombre d'enfants 2pfr / 1pfr / 1mfr ^a (Total) 5 à 17 ans (2001) ^b	Nombre d'élèves dans les conseils scolaires (M à 12) (2004-2005) ^c	Nombre d'élèves dans les conseils scolaires (M à 12) (2013-2014) ^c
Conseil scolaire francophone de la CB	1 490 / 11 590 / 2 115 (15 195)	3 245	5 069
Conseil scolaire du Nord-Ouest n° 1 – AB	3 205 / 15 455 / 1 965 (20 625)	304	385
Conseil scolaire Centre-Nord n° 2 – AB		1 731	2 693
Conseil scolaire Centre-Est n° 3 – AB		500	604
Conseil scolaire francophone catholique du Sud – AB ^d		608	-
Conseil scolaire francophone du Sud – AB ^d		536	-
Conseil scolaire FrancoSud – AB (2013) ^d		-	2 414
Total – Alberta		3 679	6 096
Conseil des écoles fransaskoises – SK	1 110 / 4 890 / 550 (6 550)	1 230	1 907
Division scolaire franco-manitobaine	3 580 / 8 615 / 1 385 (13 580)	4 825	5 185

a. Structure familiale: 2 parents francophones (2 pfr) / 1 parent francophone (1 pfr) / monoparental francophone (mfr) (total); b. Source: Statistique Canada, extraits du rapport de Rodrigue Landry (2003); c. Source: «Fédération nationale des conseils scolaires francophones»; d. Les deux conseils scolaires du Sud de l'Alberta se sont fusionnés en un seul en 2013.

enfants. La mise en place de stratégies, de pratiques et de politiques qui soutiendront le mandat de l'école, qui évolue dans un milieu à faible vitalité ethnoлингistique et qui se soucie de la clientèle, viendra soutenir le mandat de l'éducation de langue française en contexte minoritaire.

Les recommandations qui suivent pourront nourrir le dialogue entre les principaux acteurs et engager une réflexion plus approfondie sur le phénomène des couples mixtes et l'éducation de langue française en contexte minoritaire.

RECOMMANDATIONS / CONSIDÉRATIONS

Reconnaissant que les questions formulées ci-dessus ne représentent pas une liste exhaustive, nous nous aventurons avec quelques recommandations ou considérations, regroupées sous des thèmes, espérant qu'elles offriront des pistes de réflexion menant à des éléments de réponse devant cette réalité complexe.

– Communication

- revoir les pratiques de communication dans les écoles afin de laisser un peu plus de place à l'anglais (et à d'autres langues, selon le profil linguistique et culturel des nouveaux arrivants) afin de mieux communiquer aux parents qui ne parlent pas français (tout en respectant le mandat de l'école et la place privilégiée du français dans sa structure);
- coordonner les politiques (Rocque, 2006b) de communication (école-parents) des conseils scolaires et des écoles pour mieux refléter les besoins de la clientèle et assurer un encadrement juste pour les directeurs d'école et les membres du personnel qui doivent les gérer;
- revoir le contenu des sites Internet des écoles et des conseils scolaires afin d'inclure des éléments essentiels (Rocque, 2011b) (en anglais et dans d'autres langues, selon le profil de la clientèle scolaire) destinés spécifiquement à la clientèle des couples mixtes (p. ex.: les éléments analysés dans cette étude).

– **Accueil**

- ouvrir les portes à tous les parents d'élèves qui fréquentent les écoles de langue française en contexte minoritaire afin qu'ils se sentent accueillis pleinement dans l'école, même s'ils ne parlent pas français;
- tisser des liens plus étroits avec les membres de la communauté (aînés, personnes d'affaires, responsables d'organismes communautaires, regroupements sportifs, etc.), témoins et alliés du français en milieu socioinstitutionnel;
- tenir compte de l'écart important qui existe entre le nombre d'élèves admissibles à l'école de langue française (ayants droit) et le nombre d'élèves inscrits et multiplier les stratégies de marketing pour les recruter (voir la Q/R4 plus haut qui porte sur ce sujet) (Landry, 2010).

– **Accompagnement**

- offrir des formations au personnel des écoles, aux conseillers scolaires élus et aux parents sur certains concepts présentés dans les éléments théoriques, tels «la francité familioscolaire», «le bilinguisme ou multilinguisme additif» et le rôle des principaux acteurs dans le soutien du mandat de l'éducation de langue française en contexte minoritaire;
- sensibiliser les parents au mandat et à la mission de l'école de langue française ainsi qu'à leur rôle en multipliant les occasions et les moyens de communiquer ces informations aux parents, en anglais (et dans d'autres langues, au besoin), par l'intermédiaire d'une documentation écrite et électronique, des rencontres en personne à l'école, des annonces publicitaires, etc. (Landry, 2010; Rocque, 2006a);
- multiplier les occasions ou les stratégies permettant aux parents de se sentir appuyés et mieux outillés pour aider leurs enfants dans la vie scolaire: club de devoirs, jumelage avec des parents qui parlent français, cours de langue pour débutants, etc.

– **Pédagogie**

- considérer les pratiques pédagogiques actuelles et souhaitées dans les écoles, en tenant compte de la diversité de la clientèle, de la complexité du mandat de l'école de langue française; de la nécessité de bâtir un rapport positif à la langue; etc.) (Cormier, 2011; Buors et Lentz, 2011).

CONCLUSION

Dans cet article, nous avons voulu offrir aux principaux acteurs du terrain – parents, membres du personnel et de la communauté – l'occasion de dialoguer sur l'avenir des communautés de langue française à la lumière d'une clientèle changeante. L'exposition d'éléments théoriques nous a rappelé la nécessité de soutenir la place du français à l'école, dans les foyers et dans nos communautés, car nous évoluons dans des milieux à faible vitalité ethnolinguistique. Une forte francité familioscolaire contribuera aux conditions propices au bilinguisme additif (Landry 2010). Les parents de couples mixtes doivent être sensibilisés à leur rôle pour la réussite de leur enfant. Le parent parlant français doit le parler à la maison, et le parent ne le parlant pas doit être d'accord pour soutenir toute initiative qui valorise la place du français – partout en contexte minoritaire – à la maison, à l'école et dans la communauté.

N'oublions pas la place essentielle qu'occupe l'école de langue française en milieu minoritaire (Bourgeois, 2004; Landry et Rousselle, 2003), pierre angulaire et havre de la langue et de la culture francophones pour réaliser son mandat: le soutien et l'épanouissement de la communauté tel que prononcé dans l'arrêt *Mahe c. Alberta* (1990):

Lorsque le nombre le justifie, l'article 23 [de la *Charte*] confère aux parents appartenant à la minorité linguistique un droit de gestion et de contrôle à l'égard des établissements d'enseignement où leurs enfants se font instruire. Cette gestion et ce contrôle sont vitaux pour assurer l'épanouissement de leur langue et de leur culture [...]¹¹

Les directeurs d'école de langue française reconnaissent la nécessité d'inclure davantage tous les parents de leurs élèves dans la vie scolaire. Les différentes pratiques en vigueur en témoignent. Des liens se tissent avec les parents qui ne

parlent pas français, et les parents en sont reconnaissants. Les principaux acteurs identifient également de nombreuses réussites, notamment l'accueil, la qualité de l'enseignement, le sentiment d'appartenance et la fierté envers la langue et la culture françaises. Les suggestions des parents, qui ont été en quelque sorte reformulées dans la section des «recommandations» ci-dessus, ne doivent pas être perdues de vue.

Quand nous allons sur le terrain pour recueillir l'opinion des praticiens (directeurs d'école) et entendre l'expérience de la clientèle (les parents), quand nous prenons le temps d'analyser les outils de communication des conseils scolaires (les sites Internet), nous devons être prêts à revoir nos pratiques et notre façon de faire à la lumière des données recueillies. C'est le souhait de l'auteur, qui espère que les principaux acteurs verront l'urgence de poursuivre le dialogue. Il faut reconnaître que la grande diversité de la clientèle actuelle et future des écoles de langue française en contexte minoritaire pourra être soutenue dans le mandat complexe de son organisation scolaire si tous les acteurs y prêtent main-forte.

NOTES

1. Le terme «directeur d'école» comprend les personnes qui occupent les fonctions de direction d'école dans ce texte et se veut inclusif.
2. L'Alliance de recherche universités-communautés sur les identités francophones de l'Ouest canadien (ARUC-IFO) a reçu son financement du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) pour sa durée (2007-2013) et comptait neuf universités et plus de quarante partenaires communautaires. La thématique portait sur la diversité des identités francophones et métisses de l'Ouest canadien.
3. Les conseils scolaires francophones de l'Ouest canadien: Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CB); Conseil scolaire du Nord-Ouest (1) de l'Alberta (AB-1); Conseil scolaire Centre-Nord (2) de l'Alberta (AB-2); Conseil scolaire Centre-Est (3) de l'Alberta (AB-3); Conseil scolaire catholique et francophone du Sud (4) de l'Alberta (AB-4); Conseil scolaire public francophone du Sud (5) de l'Alberta (AB-5); Conseil des écoles fransaskoises de la Saskatchewan (SK); Division scolaire franco-manitobaine du Manitoba (MB).
4. Le milieu socio-institutionnel représente tous les endroits à l'extérieur de l'école et du foyer où la langue française peut être utilisée.

5. Précisons qu'à l'exception du Québec, où la langue majoritaire est le français, l'anglais est la langue dominante partout dans le reste du Canada.
6. L'exercice de la validation des données permet aux personnes qui ont répondu à un questionnaire (les directeurs d'école) de se rencontrer avec le chercheur, de lire et d'analyser les réponses et de confirmer si elles reflètent fidèlement ou non leurs expériences ainsi que la réalité du milieu.
7. *Loi sur les Écoles publiques*, Manitoba (2014). [https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/_pdf.php?cap=p250]
8. Dans cet article, seuls les résultats des conseils scolaires de langue française de l'Ouest canadien sont présentés. Cependant, la collecte a eu lieu pour l'ensemble des conseils scolaires de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones du Canada en 2008, 2010 et 2012. Pour en connaître davantage, voir Rocque (2011b).
9. En 2012, le site du Conseil scolaire Centre-Est (AB-3) était en révision au moment de la collecte. Nous n'avons donc pas pu l'analyser à la lumière de nos critères.
10. En août 2013, AB-4 et AB-5 ont fusionné, créant ainsi un seul conseil francophone du Sud de l'Alberta (AB-4+5).
11. *Mahe c. Alberta*, [1990] 1 R.C.S. 342. [<http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/580/index.do>]

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERTA LEARNING (2001) *Affirmer l'éducation en français langue première – fondements et orientations: le cadre de l'éducation francophone en Alberta*, Edmonton, Direction de l'éducation française, 54 p. [<http://education.alberta.ca/media/524841/cadrefr.pdf>]
- ALLARD, Réal (2014) «Les enfants des CLOSM du Canada et les langues officielles du pays», dans LANDRY, Rodrigue (dir.) *La vie dans une langue officielle minoritaire au Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 23-93.
- BEHIELS, Michael (2004) *Canada's Francophone Minority Communities. Constitutional Renewal and the Winning of School Governance*, Montréal, McGill/Queen's Press, 480p.
- BERNARD, Roger (1997) «Les contradictions fondamentales de l'école minoritaire», *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n° 3, p. 509-526.

- BOURGOIS, Daniel (2004) *Vers la pleine gestion scolaire francophone en milieu minoritaire: étude des besoins des trente conseils scolaires francophones en milieu minoritaire au Canada*, Ottawa, Fédération nationale des conseils scolaires francophones, 77 p.
[http://www.icrml.ca/images/stories/documents/fr/vers_la_pleine_gestion_scolaire_francophone_en_milieu_minoritaire.pdf]
- (2011) «La gestion scolaire, pierre angulaire des minorités linguistiques du Canada», dans ROCQUE, Jules (dir.) *La direction d'école et le leadership pédagogique en milieu francophone minoritaire – considérations théoriques pour une pratique éclairée*, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 101-119.
- BRETON, Raymond (1964) «Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants», *American Journal of Sociology*, vol. 70, n° 2, p. 193-205.
- BUORS, Paule et LENTZ, François (2011) «La programmation éducative en milieu francophone minoritaire: penser autrement pour agir différemment», dans ROCQUE, Jules (dir.) *La direction d'école et le leadership pédagogique en milieu francophone minoritaire – considérations théoriques pour une pratique éclairée*, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 259-285.
- CANADA (2003) *Le prochain acte: un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne: le plan d'action pour les langues officielles*, Ottawa, Bureau du Conseil privé, 79 p.
[<http://publications.gc.ca/collections/Collection/CP22-68-2003F.pdf>]
- CAZABON, Benoît (1997) «L'enseignement en français langue maternelle en situations de minorité», *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n° 3, p. 483-508.
- CORBEIL, Jean-Pierre, GRENIER, Claude et LAFRENIÈRE, Sylvie (2007) *Les minorités prennent la parole: résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle – 2006*, Ottawa, Statistique Canada, 169 p.
[<http://www.stat.can.ca/pub/91-548-x/91-548-x2007001-fra.pdf>]
- CORMIER, Marianne (2011) «La pédagogie en milieu francophone minoritaire», dans ROCQUE, Jules (dir.) *La direction d'école et le leadership pédagogique en milieu francophone minoritaire – considérations théoriques pour une pratique éclairée*, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 287-306.
- GENESEEE, Fred (1998) «French immersion in Canada», dans EDWARDS, John (dir.) *Language in Canada*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 305-326.

- GÉRIN-LAJOIE, Diane (2004) «La problématique identitaire et l'école de langue française en Ontario», *Francophonies d'Amérique*, n° 18, p. 171-179.
- _____ (2011) «Le rôle complexe de l'école et la construction identitaire des élèves», dans ROCQUE, Jules (dir.) *La direction d'école et le leadership pédagogique en milieu francophone minoritaire – considérations théoriques pour une pratique éclairée*, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 307-321.
- GILES, Howard, BOURHIS, Richard Y. et TAYLOR, Donald M. (1977) «Towards a theory of language in ethnic group relations», dans GILES, Howard (dir.) *Language, Ethnicity and Intergroup Relations*, New-York, Academic Press, p. 307-348.
- KARSENTI, Thierry et COLLIN, Simon (2013) «TIC et éducation: avantages, défis et perspectives futures», *Éducation et francophonie*, vol. 41, n° 1, 279 p.
- LAMBERT, Wallace E. (1975) «Culture and Language as Factors in Learning and Education», dans WOLFANG, Aaron (dir.) *Education of Immigrant Students: Issues and Answers*, Toronto, OISE Press, p. 55-83.
- LANDRY, Rodrigue (2003) *Libérer le potentiel caché de l'exogamie: profil démolinguistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton, 45 p.
- _____ (2010) «Petite enfance et autonomie culturelle. Là où le nombre le justifie...V», rapport de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Moncton, 102 p.
- LANDRY, Rodrigue et ALLARD, Réal (1985) «Choix de la langue d'enseignement: une analyse chez des parents francophones en milieu bilingue soustractif», *Revue canadienne des langues vivantes / The Canadian Modern Language Review*, vol. 41, n° 3, p. 480-500.
- _____ (1987) «Développement bilingue en milieu minoritaire et en milieu majoritaire», dans PÉRONNET, Louise (dir.) *L'école contribue-t-elle à maintenir la vitalité d'une langue?*, Moncton, Centre de recherche en linguistique appliquée, 99 p.
- _____ (1990) «Contact des langues et développement bilingue: un modèle macroscopique», *The Canadian Modern Language Review / La Revue canadienne des langues vivantes*, vol. 46, n° 3, p. 527-553.
- _____ (1997) «L'exogamie et le maintien de deux langues et de deux cultures: le rôle de la francité familioscolaire», *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n° 3, p. 561-592.

- LANDRY, Rodrigue, ALLARD, Réal ET DEVEAU, Kenneth (2010) *École et autonomie culturelle – enquête pancanadienne en milieu scolaire francophone minoritaire*, rapport de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Ottawa, Patrimoine canadien, 292 p.
- LANDRY, Rodrigue et ROUSSELLE, Serge (2003) *Éducation et droits collectifs: au-delà de l'article 23 de la Charte*, Moncton, Éditions de la francophonie, 208 p.
- MARTEL, Angéline (2001) *Droits, écoles et communautés en milieu minoritaire, 1982-2002: analyse pour un aménagement du français par l'éducation*, Ottawa, Office of the Commissioner of Official Languages, 81 p.
- ROCQUE, Jules (2006a) *L'éducation en français langue première: étude sur le phénomène de l'exogamie et de la gestion scolaire en milieu minoritaire*, thèse (Ph.D.), Université Laval, 273 p.
- _____ (2006b) «Vers l'élaboration d'une politique de l'exogamie dans le cadre de la gestion scolaire francophone en milieu minoritaire», *Revue de la Common Law en français*, vol. 8, p. 121-153.
- _____ (2008) *Sondage auprès des directions d'école de langue française de l'Ouest canadien et du Yukon au sujet des couples mixtes et de la gestion scolaire francophone en milieu minoritaire*, Winnipeg, Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) sur les identités francophones de l'Ouest canadien, Collège universitaire de Saint-Boniface, 24 p.
[http://www.ustboniface.mb.ca/cusb/jrocque/rapport_Rocque_sondage_directions_ARUC_nov_08_001.pdf]
- _____ (2009) «Le phénomène des couples mixtes et l'école de langue française en milieu francophone minoritaire dans l'Ouest canadien», *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 21, n^{os} 1-2, p. 249-303.
- _____ (2011a) «Validation des sondages auprès des directions d'école; cueillette de données auprès des groupes de parents et des sites Internet des autorités scolaires de langue française de l'Ouest canadien sur la thématique des couples mixtes et la gestion scolaire francophone en milieu minoritaire», deuxième rapport de recherche présenté aux partenaires communautaires dans le cadre de l'Alliance de recherche universités communautés sur les identités francophones de l'Ouest canadien (ARUC-IFO), Winnipeg, CUSB, 31p.
[http://ustboniface.ca/julesrocquevieux/file/Rapport_2_Rocque_validation_directions_parents_Internet_ARUC_version_definitive_revision_000.pdf]

- _____ (2011b) «Les sites Internet des conseils scolaires francophones canadiens en milieu minoritaire: ressources indispensables pour les couples mixtes (interlinguistiques/interculturels)», *Francophonie d'Amérique*, n° 32, p. 21-44.
- ROCQUE, Jules et TAYLOR, Glen (2011) «La participation de couples mixtes à la gestion scolaire francophone», dans ROCQUE, Jules (dir.) *La direction d'école et le leadership pédagogique en milieu francophone minoritaire – considérations théoriques pour une pratique éclairée*, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 191-218.
- STEBBINS, Robert (2001) *The French Enigma*, Calgary, Detselig Enterprises Ltd, 254 p.
- SWAIN, Merrill et LAPKIN, Sharon (1991) «Additive bilingualism and French immersion education: The roles of language proficiency and literacy», dans REYNOLDS, Allan G. (dir.) *Bilingualism, multiculturalism and second language learning: The McGill conference in honour of Wallace E. Lambert*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum, p. 203-216.
- TUBIN, Dorit et KLEIN, Sarit (2007) «Designing a School Website: Contents, Structure and Responsiveness», *Planning and Changing*, vol. 38, nos 3-4, p. 191-207.